



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe
au XVIe siècle**

Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel

Paris, 1859

Chaire (siège épiscopal)

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80329](#)

Nous ne saurions donner à nos lecteurs des chaires dont la construction remonterait aux XIII^e et XIV^e siècles, par la raison qu'il n'y en avait point alors dans les églises se rapprochant de la forme adoptée depuis le XVI^e siècle. Ce meuble est cependant aujourd'hui indispensable, et si les architectes des XII^e et XIII^e. siècles eussent dû exécuter des chaires, ils leur auraient certainement donné des formes parfaitement en harmonie avec leur destination et les matériaux employés, marbre, pierre, métal ou bois. En l'absence de tout document, nous croyons devoir nous abstenir, laissant à chacun le soin de satisfaire à ce nouveau programme.

CHAIRE, s. f. Siège épiscopal (*cathedra*). Dans les églises primitives, le siège de l'évêque était placé au fond de l'abside, derrière l'autel (voy. CATHÉDRALE). Cette disposition existe encore dans quelques basiliques italiennes ; on la retrouve conservée dans la cathédrale de Lyon, le sanctuaire étant fermé et dépourvu de collatéraux. Le siège de l'abbé, dans les églises abbatiales antérieures au XII^e siècle, était placé de la même manière. Ces chaires étaient généralement fixes (c'est pourquoi nous nous en occupons ici), en marbre, en métal, en pierre ou en bois, et se reliaient à des bancs ou stalles disposés de chaque côté le long des murs de l'abside. Nous possédons encore en France quelques exemples, en petit nombre, de ces meubles fixes tenant à la disposition architectonique du sanctuaire ; seulement ils ont été déplacés. Nous avons vu encore en Allemagne une de ces chaires absidales en pierre, demeurée en place, quoique mutilée, dans la cathédrale d'Augsbourg. Le style de ce monument, fort ancien¹, n'est pas tellement particulier au pays d'outre-Rhin que nous ne puissions le considérer comme appartenant à l'époque carlovingienne d'Occident.

Nous croyons donc devoir donner cette chaire (1), l'un des plus anciens meubles fixes que possède l'architecture romane du Nord. Sa forme se rapproche beaucoup de celle des chaises antiques que possèdent les musées d'Italie et de France.

Dans la sacristie de l'église de l'ancien prieuré de Saint-Vigor près Bayeux, il existe une chaire en marbre rouge autrefois placée au fond du sanctuaire. Le nouvel évêque venait s'asseoir dans cette chaire la veille de son entrée à Bayeux. De là, le prélat, avant son intronisation, donnait sa première bénédiction au peuple, revêtu de ses habits pontificaux², puis s'acheminait à cheval, processionnellement, vers la ville.

On voit dans l'église Notre-Dame-des-Doms, cathédrale d'Avignon, la chaire en marbre blanc veiné qui était autrefois fixée au fond du

¹ Nous le croyons du IX^e siècle. Le siège, son appui et son socle sont sculptés dans un seul bloc ; les lions tiennent des rouleaux dans leurs pattes de devant.

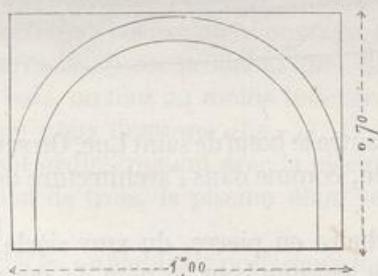
² Voy. le *Bullet. monument.* pub. par M. de Caumont, 1847, p. 528.

sanctuaire ; elle est aujourd'hui posée à la droite de l'autel, et sert encore,

1

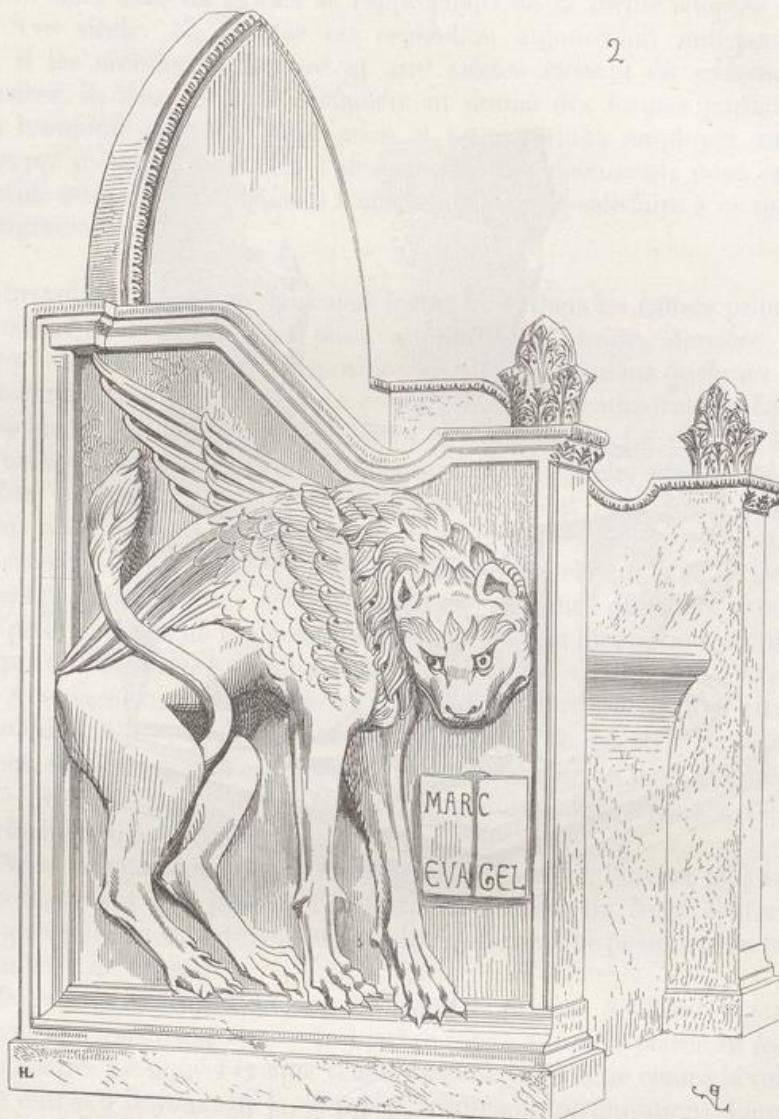


Plan



nous le croyons, de siège épiscopal. Cette chaire date du xii^e siècle ; elle

est fort belle comme composition et travail (2). D'un côté est sculpté le



2

lion de saint Marc, de l'autre le bœuf de saint Luc. On sent encore l'influence antique dans ce meuble, comme dans l'architecture de la Provence à cette époque.

Mais il existe une chaire en pierre, du XIII^e siècle, conservée dans la cathédrale de Toul, et connue sous le nom de *chaire de saint Gérard*, dont la forme ainsi que les détails sont étrangers aux traditions antiques. Les accoudoirs sont composés avec ce respect pour les usages ou les besoins qui caractérise les arts de cette époque. La sculpture est franche, parfaite-

tement à l'échelle de ce petit monument, riche sans être chargée. Il est difficile de rencontrer une composition à la fois plus simple et mieux décorée¹. Des coussins épais étaient naturellement posés sur la tablette de ces meubles.

« Au fond du sanctuaire de la cathédrale de Reims, dit M. Didron dans ses *Annales archéologiques*², derrière le maître-autel, on voyait, avant 1793, un siège en pierre, haut d'un mètre soixante-dix centimètres, et large de soixante-dix centimètres. C'est là qu'on intronisait les nouveaux archevêques. Ce monument de Reims s'appelait la chaire de saint Rigobert.... Dans cette chaire, on plaçait, pendant la vacance du siège archiépiscopal, la crosse la plus ancienne de tout le trésor de la cathédrale. Par là, saint Nicaise, saint Remi, saint Rigobert ou même Hincmar, auxquels cette crosse pouvait avoir appartenu, étaient censés gouverner le diocèse en attendant la nomination d'un nouvel archevêque. »

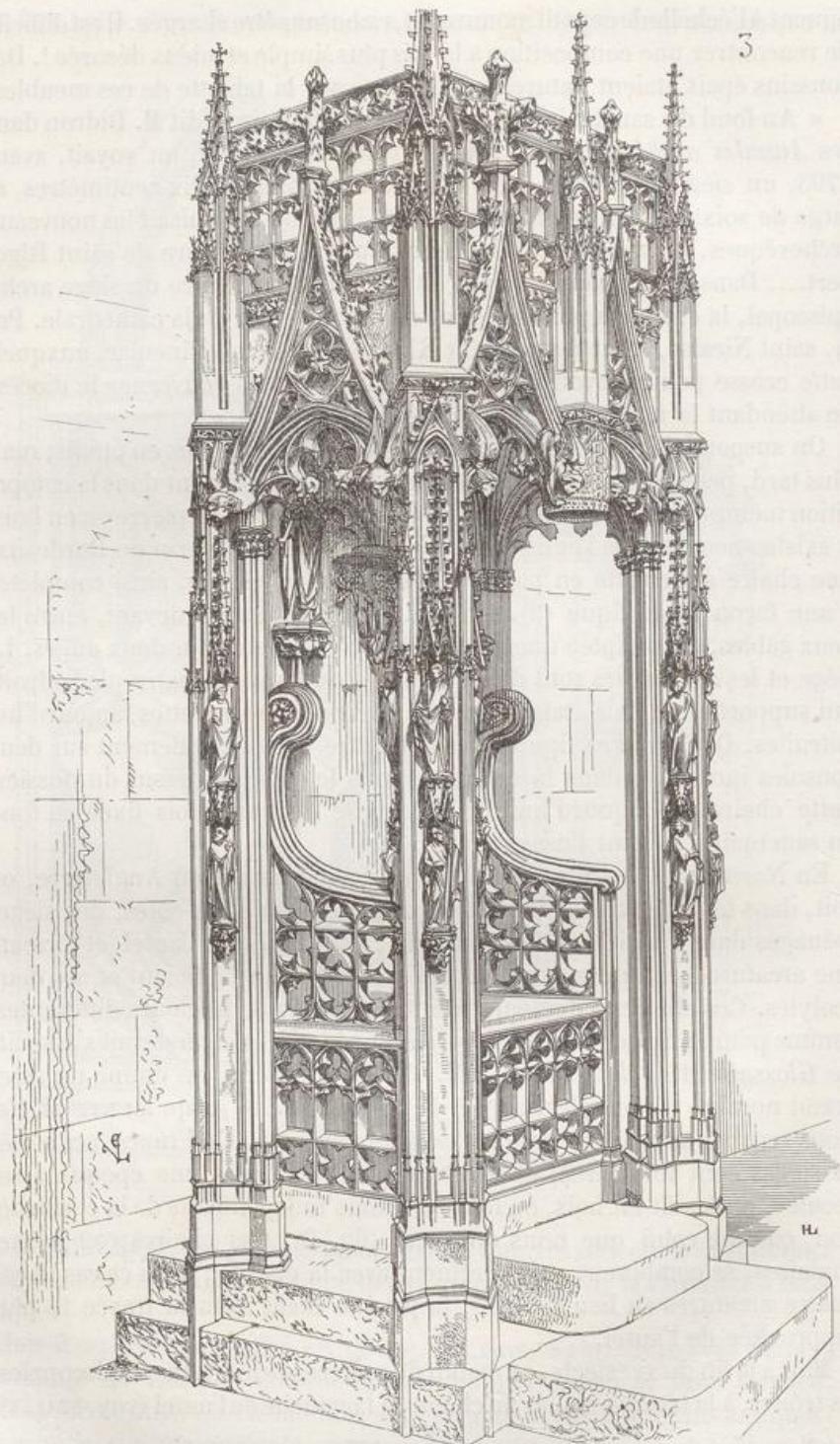
On suspendait au-dessus de la chaire épiscopale un dais en étoffe ; mais plus tard, pendant les XIV^e et XV^e siècles, ces dais entrèrent dans la composition même du monument, ils furent faits comme eux en pierre ou en bois. Il existe encore, dans l'église Saint-Seurin ou Saint-Severin de Bordeaux, une chaire épiscopale en pierre de la fin du XIV^e siècle, ainsi complétée d'une façon magnifique (3). Au centre du dais, sur le devant, entre les deux gâbles, est sculptée une mitre d'évêque soutenue par deux anges. Le siège et les accoudoirs sont délicatement ajourés. Les quatre pieds-droits qui supportent le dais étaient autrefois décorés de statuettes, aujourd'hui détruites. Deux autres figures devaient être placées également sur deux consoles incrustées dans la muraille, sous le dais, au-dessus du dossier. Cette chaire est aujourd'hui déplacée ; elle était autrefois fixée au fond du sanctuaire, suivant l'usage.

En Normandie, en Bretagne, et plus fréquemment en Angleterre, on voit, dans les sanctuaires des églises dépourvues de bas-côtés, des sièges ménagés dans l'épaisseur de la muraille, à la gauche de l'autel, et formant une arcature renfoncée, sous laquelle s'asseyaient l'officiant et ses deux acolytes. Ces chaises à demeure sont quelquefois de hauteurs différentes, comme pour indiquer l'ordre hiérarchique dans lequel on devait s'asseoir. Le *Glossaire d'Architecture*, de M. Parker d'Oxford, en donne un assez grand nombre d'exemples, depuis l'époque romane jusqu'au XVI^e siècle. Nous renvoyons nos lecteurs à cet excellent ouvrage. En France, ces sortes de sièges sont fort rares, et il est probable que, dès une époque assez reculée, on les fit en bois, ou tout au moins indépendants de la construction, comme celui que nous donnons (fig. 3). Ces chaises, ou *formes* anglaises, se combinent ordinairement avec la piscine ; dans ce cas, il y a quatre arcatures au lieu de trois, la piscine étant sous la travée la plus rapprochée de l'autel.

Mais à la fin du XV^e siècle, on établit de préférence les chaises épiscopales, les trônes, à la tête des stalles du chœur, à la gauche de l'autel (voy. STALLE).

¹ Voy., dans les *Annales archéol.*, t. II, p. 475, une gravure de cette belle chaire.

² T. II, p. 475.



Dans les salles capitulaires, il y avait aussi, au milieu des sièges, la chaire

du président du chapitre, de l'évêque ou de l'archevêque. A Mayence, on voit encore une de ces chaires, qui date du XII^e siècle, dans la salle carrée attenant au cloître de la cathédrale.

On donnait aussi le nom de *chaires*, pendant le moyen âge et jusqu'au XVIII^e siècle, aux stalles des religieux ou des chapitres.

CHAMBRE, s. f. Pièce retirée dans un palais, un hôtel ou une maison, destinée à recevoir un lit. Par suite de cette destination, on donna le nom de *chambre* aux salles dans lesquelles le roi tenait ou pouvait tenir un lit de justice ; aux salles dans lesquelles, chez les grands, était placé le dais sous lequel s'asseyait le seigneur lorsqu'il exerçait ses droits de justicier ; on appelait ces chambres : *Chambre du dais, chambre de parement*.

La grand'chambre du Palais à Paris avait été bâtie par Enguerrand de Marigny, sous Philippe le Bel¹ ; elle fut richement décorée en 1506².

Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fit faire, dans l'hôtel d'Artois, après le meurtre du duc d'Orléans, une chambre « toute de pierres de taille, pour « sa sûreté, la plus forte qu'il put, et terminée de machicoulis, où toutes « les nuits il couchait³. » Dans les donjons, il y avait la chambre du châtelain, qui se trouvait toujours près du sommet et bien munie ; quelquefois même on ne pouvait y arriver que par des couloirs détournés, ou au moyen d'échelles ou de ponts volants que l'on relevait la nuit.

Les chambres des riches hôtels étaient somptueusement décorées.

Les solives des plafonds en étaient sculptées, peintes et dorées ; les fenêtres garnies de vitraux et de volets quelquefois doubles, ajourés de fines découpures et pleins ; les parements tendus de tapisseries ; les lambris en bois travaillés avec art et se reliant à des bancs fixes (banquiers) garnis de dossier en étoffe et de coussins ; le pavé de carreaux de terre cuite émaillée avec tapis ; une grande cheminée, souvent avec bas-reliefs sculptés, armoires peintes, occupait l'un des côtés ; elle était accompagnée de ses accessoires, de tablettes latérales pour poser un flambeau, quelquefois d'une petite fenêtre s'ouvrant près de l'un des jambages ou sous le manteau même de la cheminée, pour voir le dehors en se chauffant ; de ses écrans et escabeaux. Les portes perdues derrière la tapisserie étaient étroites et basses. Le lit, placé perpendiculairement à la face opposée à la cheminée, était large, garni de courtines et d'un dais à gouttières ; il se trouvait ordinairement plus rapproché d'un mur que de l'autre, de façon à laisser un petit espace libre qu'on appelait la ruelle. Quelquefois, dans l'ébrasement profond de l'une des fenêtres, on plaçait une volière et des fleurs, car les oiseaux devenaient les compagnons ordinaires des femmes nobles, dont les distractions, hormis les grandes fêtes publiques, étaient rares. Une chaire (chaise à dossier) se trouvait au fond de la ruelle ; un dressoir, une

¹ Sauval, t. III, p. 8.

² Dubreul, liv. I.

³ Sauval, t. II, p. 64.